

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR

.....
COMITE NATIONAL DE FACILITATION DES ECHANGES

Projet de termes de référence (TDR) des ateliers de sensibilisation et de formation sur Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) à l'intention des opérateurs économiques

1- Contexte et Justification de la formation

Le commerce international rencontre encore aujourd'hui de nombreux obstacles qui freinent son expansion. Parmi ceux-ci, figurent la difficulté pour les opérateurs économiques à connaître et à maîtriser les réglementations en vigueur dans les pays de leurs partenaires commerciaux, les procédures douanières appliquées notamment aux marchandises à l'exportation, à l'importation et en transit; l'importance des formalités administratives à l'entrée des marchandises sur le territoire d'un pays et les difficultés d'accès aux informations diverses liées à la circulation des biens et des services dans les pays partenaires.

Face à ces difficultés, les Membres de l'OMC ont décidé en 2004, d'entreprendre des négociations sur la facilitation des échanges en vue de clarifier et d'améliorer les aspects pertinents des Articles V, VIII et X du GATT de 1994 relatifs respectivement à la liberté de transit, aux redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation et à la transparence dans les échanges notamment la publication et l'application des règlements relatifs au commerce.

Ces négociations ont abouti à la conclusion d'un accord sur la facilitation des échanges (AFE) à la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en décembre 2013, à Bali en Indonésie.

L'objectif de cet accord est d'accélérer davantage le mouvement, la main levée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit et de mettre en place un cadre juridique qui sera contraignant pour tous les membres.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) au Togo le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé à travers le Comité national de la facilitation des échanges (CNFE) avec l'assistance technique et financière du Groupe de la Banque mondiale ont trouvé nécessaire

d'organiser deux ateliers de sensibilisation et de formation à l'endroit des opérateurs économiques avec la contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) afin de leur permettre de mieux comprendre les dispositions de l'accord et ses enjeux.

La tenue d'une telle activité répond au besoin exprimé par les représentants du secteur privé au sein du comité national de la facilitation des échanges (CNFE) et qui sont programmées dans le plan d'action 2017 du CNFE.

Ces deux ateliers seront animés par les experts nationaux du Ministère du Commerce et de la promotion du secteur privé et ceux de l'Office togolais des recettes (Commissariat des Douanes et Droits Indirects).

2- Objectifs poursuivis

L'objectif général de ces deux ateliers est de permettre aux commissionnaires en douane agréés et aux exportateurs et importateurs de connaître l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), ses avantages et de l'état de sa mise en œuvre au Togo.

Spécifiquement, il s'agira de :

- sensibiliser et de former les opérateurs économiques sur les dispositions de l'AFE
- présenter les avantages liés à la mise en œuvre de cet accord et,
- présenter les mesures de facilitation mises en œuvre par le Gouvernement togolais pour aider les opérateurs économiques.

3- Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces ateliers sont les commissionnaires en douanes agréés et les importateurs/exportateurs. Au total 180 opérateurs économiques assisteront à ces deux réunions dont 90 commissionnaires en douanes agréés et 90 importateurs/exportateurs.

4- Date et lieu de déroulement

Ces deux ateliers d'une journée chacun sont prévus les 12 et 13 septembre 2017 à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) :

- le 12 septembre 2017 pour les Commissionnaires en douane agréés et,
- le 13 septembre pour les importateurs et exportateurs.

5- Résultats attendus

Au terme des ces deux ateliers, les résultats attendus sont les suivants :

- les commissionnaires en douane agréés et les importateurs/exportateurs sont sensibilisés sur l'AFE et ses avantages ;
- Les mesures mises en œuvre par l'administration des douanes pour la facilitation des échanges sont connues par les opérateurs économiques et peuvent être utilisées par ceux-ci.